

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 006-210601498-20241017-DEL28_CONTRATVI-DE

Acte exécutoire au 20 mars 2025

Berger
Levrault

ENGAGEMENTS
QUARTIERS 2030

CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN 2024-2030



PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité



VILLE DE NICE



Commune de
Saint-André
de la Roche



VILLE DE
LA TRINITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR



Hugues Moutouh,
Préfet des Alpes-Maritimes

Face aux défis croissants de notre époque, la démarche gouvernementale Engagements Quartiers 2030, déclinée dans les Alpes-Maritimes, se présente comme une opportunité. Pour les six prochaines années, cette nouvelle contractualisation vise à renforcer de façon partenariale le soutien de l'Etat et des collectivités locales aux enjeux de cohésion sociale, d'accompagnement vers l'emploi et transition écologique au sein des territoires.

A travers ce contrat, nous aspirons à forger un avenir où chaque quartier devient un épicerie de résilience, d'équité et de progrès, faisant de notre territoire une référence en matière de qualité de vie et de bien être pour tous. Il porte l'ambition collective pour chacun des habitants de ces quartiers, de pouvoir s'affranchir de toutes limites, de s'ouvrir au monde plus sereinement et de construire son projet de vie sans discrimination.

La lutte contre la délinquance juvénile doit être au centre de nos préoccupations. Nous devons investir dans des programmes de prévention et d'éducation, collaborant étroitement avec l'ensemble des acteurs pour créer un environnement d'excellence propice au développement sain des jeunes, éloignant ainsi les tentations de la délinquance.

En parallèle, notre engagement vers l'emploi demeure une priorité majeure. Nous stimulerons l'économie locale en favorisant la création d'opportunités professionnelles variées, notamment en matière d'entrepreneuriat avec des investissements massifs dans des dispositifs d'aller-vers.

Enfin, je tiens à ce que l'égalité entre les femmes et hommes constitue un axe transversal au sein de ce contrat de ville garantissant l'inclusion et la diversité. Ces trois axes doivent guider notre démarche pour construire un futur équilibré, équitable et sécurisé pour tous les concitoyens des Alpes-Maritimes.

L'aboutissement de cette nouvelle contractualisation est le fruit d'un travail de proximité et de grande qualité mené par les différents acteurs institutionnels et leurs équipes sur le terrain. Je tiens spécifiquement à saluer le co-pilotage Etat - collectivité - Caisse d'Allocations Familiales.

Cette collaboration fructueuse a permis d'animer de nombreux groupes de travail et de concertations citoyennes. Ces échanges particulièrement denses ont permis l'élaboration de feuilles de route partagées, orientations prioritaires des projets de quartiers d'ici à 2030.

Pour répondre aux besoins des 10 quartiers prioritaires que compte la Métropole Nice Côte d'Azur, ce contrat de ville se veut pragmatique et propose un plan d'actions aussi ambitieux que réaliste.

Sur le fond, les priorités métropolitaines de ce nouveau contrat de ville ciblent l'essentiel :

- en concentrant nos efforts sur la réussite éducative dès le plus jeune âge, permettre la révélation des talents et ouvrir le champ des possibles;
- en unissant nos outils, lever les freins pour permettre l'accès au plein emploi et le développement à l'entrepreneuriat des habitants dans les quartiers prioritaires;
- en améliorant le cadre de vie des habitants pour l'adapter aux transitions environnementales et favoriser la construction de logements innovants et écologiques;

Pour faire face à ces enjeux sociétaux majeurs, ce nouveau contrat affiche la volonté significative de l'ensemble des forces vives locales, d'agir ensemble, de façon coordonnée au service des territoires pour y faire triompher quotidiennement les valeurs de la République.

Ainsi, il est indispensable de renforcer le travail engagé et je souhaite réaffirmer la pleine mobilisation de l'Etat au côté de l'ensemble des partenaires de ce contrat de ville, unis autour de deux ambitions fortes : réduire les inégalités entre les territoires et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.



Christian Estrosi,
Maire de Nice
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La solidarité : voilà l'un des principes cardinaux de mon action comme Maire et Président de Métropole. Solidarité entre les communes ; solidarité aussi entre les quartiers, notamment face aux enjeux sociaux, urbains et de sécurité.

Certains quartiers sont en effet plus marqués que d'autres par les difficultés et les inégalités, avec des conséquences qui concernent l'ensemble du territoire niçois et de sa Métropole.

Les contrats de ville sont l'instrument de cette solidarité : il s'agit de refuser les approches simplistes qui traitent chaque sujet à part, comme s'il n'y avait aucun lien entre qualité des espaces publics, développement économique, emploi, réussite éducative et prévention de la délinquance. Cette conviction, c'est également celle que nous défendons avec mon vice-président Anthony Borré, en articulant étroitement nos politiques de logement, de rénovation urbaine et de sécurité.

Sur ce sujet comme sur d'autres, je crois à l'investissement - plus de 800 000 euros par an dans le cadre du précédent contrat de ville (2015-2023) et plus de 400 millions d'euros dans les programmes de rénovation urbaine ; et je tiens à remercier tous les financeurs partenaires qui nous donnent les moyens de nos ambitions. Je crois aussi en la coopération, entre les maires, l'État ou des organismes sociaux comme la CAF ; mais aussi avec les habitants de ces quartiers et leurs associations.

C'est le seul moyen d'être au plus près des besoins des 50 400 habitants de ces 10 quartiers, pour que cet investissement collectif soit non seulement massif, mais efficace.

Le renouvellement de ces contrats de ville est un moment important. C'est l'occasion, après un important travail collectif d'évaluation et de réflexion, de revoir les méthodes, les objectifs et de nous adapter, comme par exemple en intégrant mieux les enjeux de transition écologique et de santé.

C'est surtout l'occasion de réaffirmer que cette solidarité est avant tout républicaine. C'est pour moi le sens profond de ces « contrats de ville » : faire société autour des valeurs de la République, que sont l'éducation, l'égalité des chances, l'égalité entre les femmes et les hommes, la laïcité, la fraternité.

Ce nouveau contrat de ville métropolitain « engagements quartiers 2030 », que vous allez découvrir dans les pages qui suivent, ne fait pas autre chose.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 006-210601498-20241017-DEL28_CONTRATVI-DE

Acte e
006-2

PREFECTURE

Recevoire au 20 mars 20

0030195-20240311-62541-DE





Introduction

1

Fonctionnement

2

Les orientations du contrat ville

3

Les quartiers politique de la ville

4

Les annexes

5

INTRODUCTION

La Métropole Nice Côte d'Azur et l'Etat assurent conjointement la responsabilité du pilotage du contrat de ville. Ils ont ainsi piloté l'ancien Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) jusqu'en 2014 puis le Contrat de Ville 2015 – 2020 prorogé jusqu'en 2023. En 2024 ils réaffirment leurs engagements dans ce nouveau contrat de ville « engagement quartiers 2030 ».

Forte de son expérience et de sa volonté de placer la politique de la ville au cœur des préoccupations de tous les services, la Métropole Nice Côte d'Azur joue un rôle essentiel dans l'intervention au sein des quartiers prioritaires. Elle tire parti de son éventail élargi de compétences et de sa collaboration de proximité avec les communes membres.



01

Une démarche collective

2022

🎯 Evaluation du contrat de ville 2015-2021
(une centaine de partenaires investis)



🎯 Juillet :

Comité de pilotage - Partage des constats et perspectives



Plus de 22 réunions partenariales à l'échelle des quartiers



🎯 Mai-Juin :

2023

🎯 Mai-Juillet :
Concertations partenariales et réunions publiques.
Environ 1500 habitants concertés.



🎯 Entre novembre et décembre :

3 Journées de travail méthodologique et stratégique en vue de l'écriture du CDV

2024

🎯 19 février :

1 Séminaire dédié à l'ambition et la méthode des futurs contrats de ville



🎯 Mars :

COPII : validation du CDV et modalités de pilotage et animation et signature du CDV



🎯 1er semestre 2024 :

Signature des projets de quartier : vision détaillée et opérationnelle des enjeux du CDV par territoire

CONTRAT DE VILLE

Outil de coordination et de mobilisation des acteurs locaux pour améliorer la qualité de vie et les perspectives des habitants.

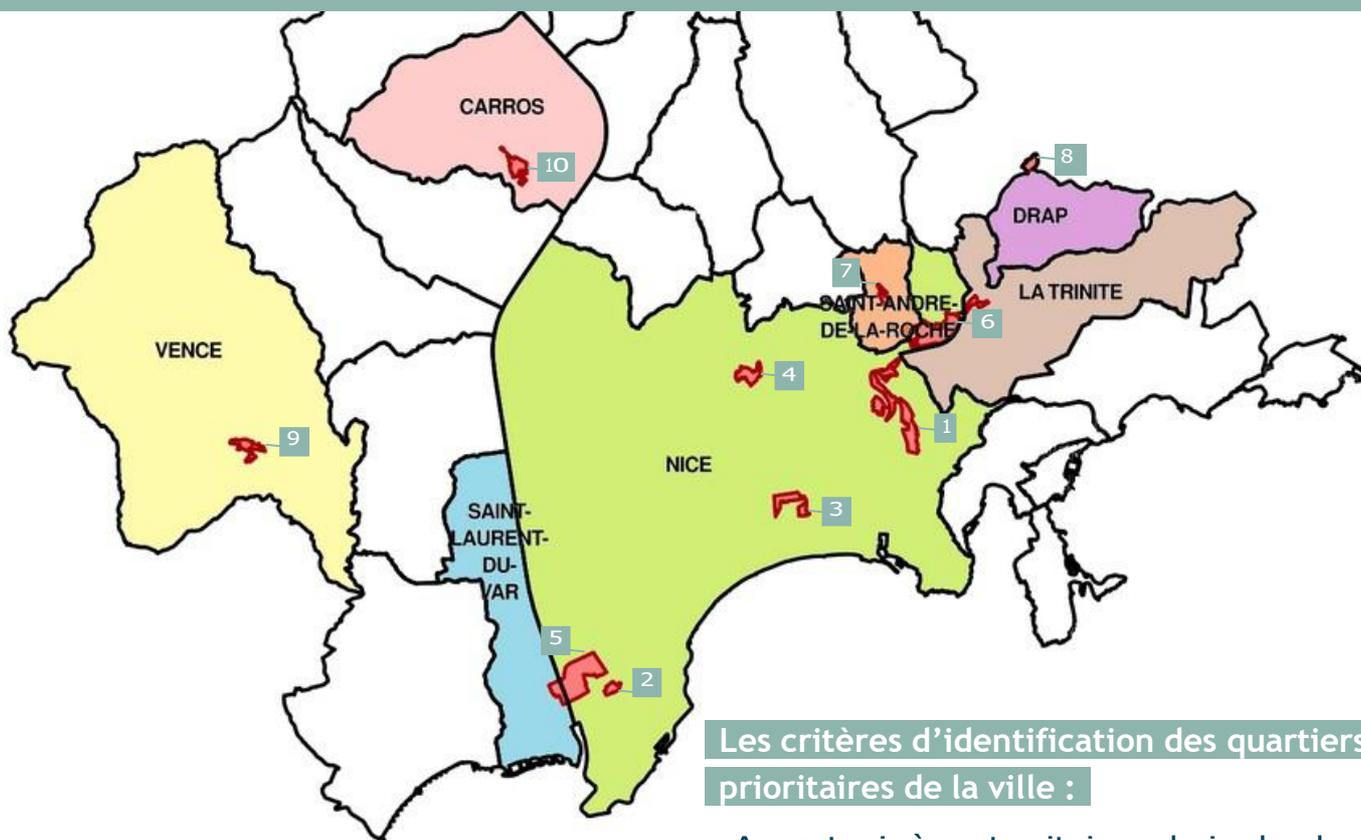


Le contrat de ville s'attache à favoriser :

- ♦ La transversalité de la prise en charge des problématiques spécifiques des quartiers prioritaires.
- ♦ La coordination des acteurs institutionnels, associatifs et privés.
- ♦ Le recours au droit commun.
- ♦ L'innovation et l'expérimentation.
- ♦ La mobilisation de moyens spécifiques.
- ♦ La participation, mobilisation et concertation des habitants.



02



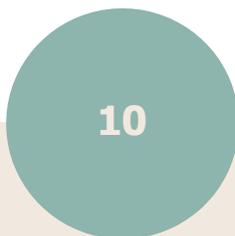
Les critères d'identification des quartiers prioritaires de la ville :

- Appartenir à un territoire urbain de plus de 10 000 habitants.
- Un nombre d'habitants dans un quartier supérieur à 1 000.
- Le revenu médian des habitants comparé au seuil national et communal.

1. **Nice** : Paillon
2. **Nice** : Les Sagnes
3. **Nice** : Centre
4. **Nice** : Las Planas-Le Rouret
5. **Nice, Saint-Laurent du Var** : Les Moulins - Le Point du jour
6. **Nice, Saint-André de la Roche, La Trinité** : Ariane – Le Manoir – Gares
7. **Saint-André -de-la-Roche** : Le Château
8. **Drap** : La Condamine
9. **Vence** : Centre
10. **Carros** : Centre



COMMUNES



QUARTIERS



HABITANTS

1

Des territoires qui nécessitent des moyens supplémentaires pour assurer l'équité

1 184 € de niveau de vie médian soit 619 € de moins que la moyenne métropolitaine. *

20% des personnes en situation de pauvreté, soit 2.3 fois plus que sur le reste de la MNCA.

32% des ménages pauvres ont des mineurs en situation de vulnérabilité, contre 15% dans les autres quartiers de l'intercommunalité.

51% des ménages pauvres des quartiers prioritaires ont des revenus totalement dépendants des prestations sociales.

2

Des évolutions socio-démographiques

La nouvelle géographie prioritaire implique **une hausse de 12,6% du nombre d'habitants** concernés. 44 740 pour le contrat de ville 2015 et 50 400 pour le contrat de ville 2024.

3

Des changements encourageants

+ 9% de catégorie socioprofessionnelle cadres

- 10% de 15 ans et plus non scolarisés sans diplôme

- 6 % du nombre de demandeurs d'emploi entre 2023-2022

Source : INSEE

Pour une vision et une action partagée des acteurs ressources de la politique de la ville

Acteurs ressources

- Chefs de projets sectoriel
- Chefs de projets thématique
- Délégués du Préfet
- Chargés de conseil et développement CAF
- Communes signataires

En lien avec les acteurs institutionnels, associatifs, bailleurs sociaux et les représentants des habitants

Suivi des actions soutenues et déclinées dans les territoires prioritaires

Animation des réunions thématiques, commissions, réunions de proximité, déambulations, pauses partenariales...

Participation aux comités techniques pour la mobilisation financière et le soutien des projets de quartiers

Mise en œuvre des dispositifs spécifiques de la politique de la ville

Coordination des acteurs du territoire, à l'instar des associations et des structures de la vie sociale locale

S'assurent de la bonne mise en œuvre de la stratégie globale du contrat de ville

Mobilisation pleine et entière du droit commun



Réunion de territoire - Carros

Un comité stratégique avec une déclinaison locale



Un comité stratégique

Cette instance locale regroupera les signataires du contrat de ville par quartier, dont les maires ou leurs représentants, les acteurs du droit commun (CAF, Éducation Nationale, police, bailleurs sociaux...) ainsi que les conseils citoyens et/ou une représentation d'habitants afin d'évaluer les axes et enjeux du contrat de ville.

A l'échelle des quartiers

Le comité stratégique, par quartier permettra une analyse locale, des échanges sur les axes d'intervention, des prises de décisions en termes d'objectifs et de mise en place d'actions spécifiques aux quartiers et en lien avec les différents acteurs de terrain.

Le Maire : un rôle central

Il mobilise les acteurs locaux, représente les intérêts de sa commune, négocie des partenariats et peut mobiliser des financements. Il participe activement au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du contrat, garantissant ainsi son efficacité et sa pertinence pour le développement de sa commune.

Unis pour décider, ensemble pour avancer : la force de la diversité

Qui ?	Métropole Nice Côte d'Azur	État	Communes	CAF
-------	----------------------------	------	----------	-----

Quand ?



LA PARTICIPATION CITOYENNE AU SCÉLÉRIEN

La voix des habitants, pour une politique de la ville inclusive et dynamique

Les formats de participation pourront être divers (conseils citoyens, tables de quartiers, maisons de projets, déambulations, animations...), l'objectif étant de s'appuyer sur les démarches déjà engagées sur le territoire et d'en impulser des nouvelles.

Aussi près d'une dizaine de structures d'animation de vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) dont une des missions première est de favoriser la participation des habitants.

FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS 2 100 HABITANTS MOBILISÉS



CONSEILS CITOYENS



La voix des habitants, pour une politique de la ville inclusive et dynamique

DÉAMBULATIONS URBAINES DE PROXIMITÉ

BILAN 2023

- **6 quartiers concernés :**
MOULINS, ARIANE, LISERONS, PAILLON, CENTRE-VILLE QUARTIER GARE, LAS PLANAS
- **Fréquence :**
TOUS LES 2 MOIS
- **18 déambulations en 2023**
- **650 participants**
(HABITANTS, SERVICES DE LA VILLE DE NICE ET DE LA MÉTROPOLÉ, COMITÉS DE QUARTIER, CONSEILS CITOYENS, ASSOCIATIONS, BAILLEURS SOCIAUX, SERVICES DE L'ÉTAT)
- **370 situations identifiées**
- **59% de taux de résolution**

DÉAMBULATIONS URBAINES



Déambulation Nice Centre

AU TRAVERS DES ANIMATIONS DE QUARTIER, LE RECUEIL DE LA PAROLE DES HABITANTS SE FAIT DE MANIÈRE INFORMELLE



Fête du printemps- Nice les Moulins

Des outils pour une action commune

DES DISPOSITIFS FAVORISANT LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

6 Programmes de réussite éducative

1 Cité éducative

- Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- Réseau d'Education Prioritaire
- Réseau d'Education Prioritaire +



Action comédie musicale collège J. Romains



DES DISPOSITIFS FAVORISANT L'INCLUSION

237 ACTIONS
EN 2023

- Appels à projet programmation Politique de la Ville
- Quartiers d'été
- Villes Vie Vacances
- Fonjep
- Atelier santé ville
- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation



Festival Danses urbaine



Initiation plongée

DES DISPOSITIFS FAVORISANT LE LIEN DE PROXIMITÉ

- Adultes Relais
- Espaces de vie sociale/ centres sociaux / MJC
- France Services
- Conseillers numériques
- Educateurs en prévention spécialisée et médiateurs de rue (bataillons de la prévention)



Animations de rue

Des outils pour une action commune

DES DISPOSITIFS FAVORABLES À L'INSERTION EMPLOI

- Clauses d'insertion 2023 - Près de 400 habitants des quartiers prioritaires en emploi
- 1 Zone Franche Urbaine Territoire entrepreneur sur le quartier de Nice Ariane – Saint André de la Roche
- Des permanences de la Mission Locale Nice Côte d'Azur et du Plan Local d'Insertion par l'Emploi de la MNCA dans chaque quartier prioritaire
- Mise en œuvre des dispositifs " Les entreprises s'engagent " et " Entreprenariat 2030 "
- Ecole de la Deuxième Chance sur deux sites
- Maillage des agences France travail à proximité des territoires



Forum emploi - Nice Les Moulins



Job dating - PLIE

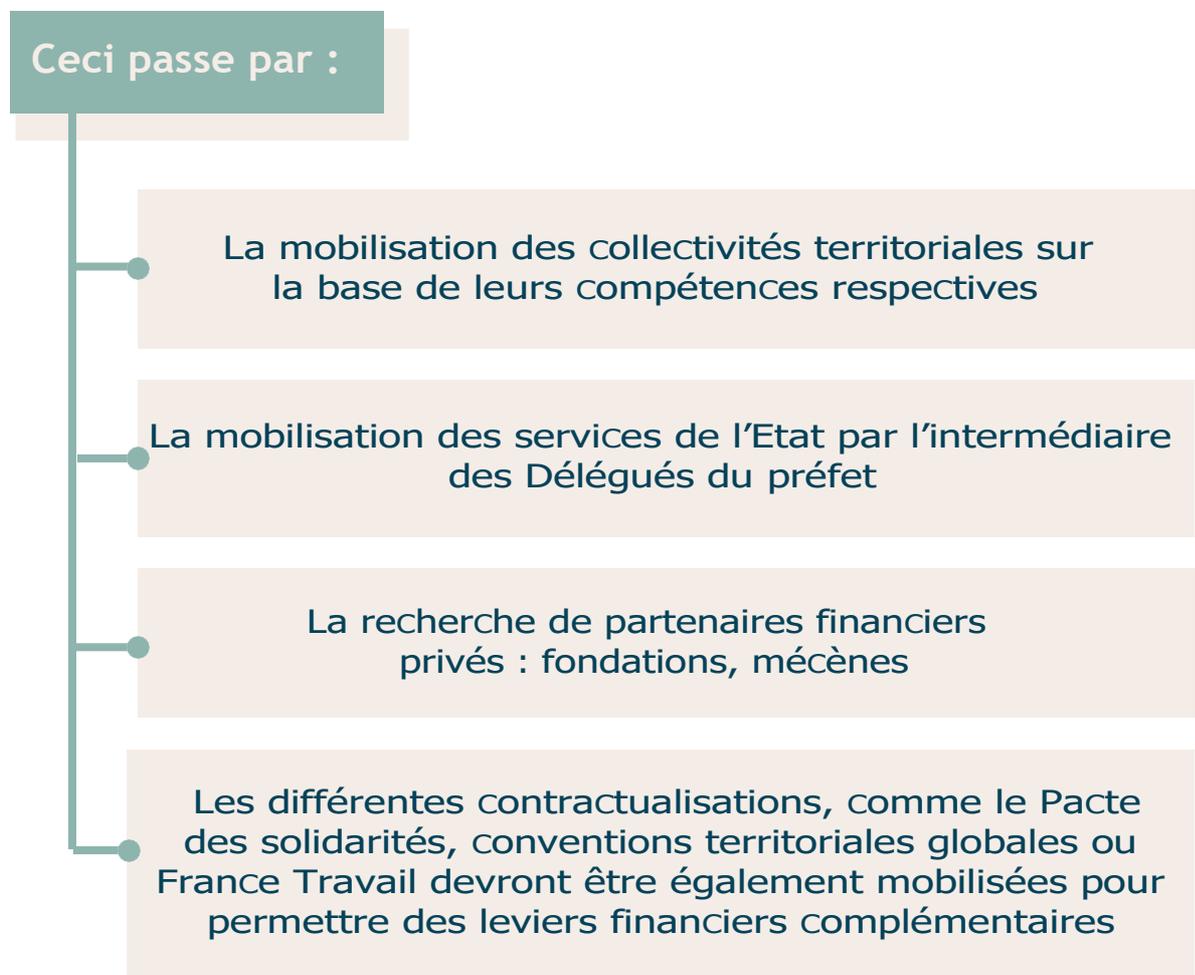
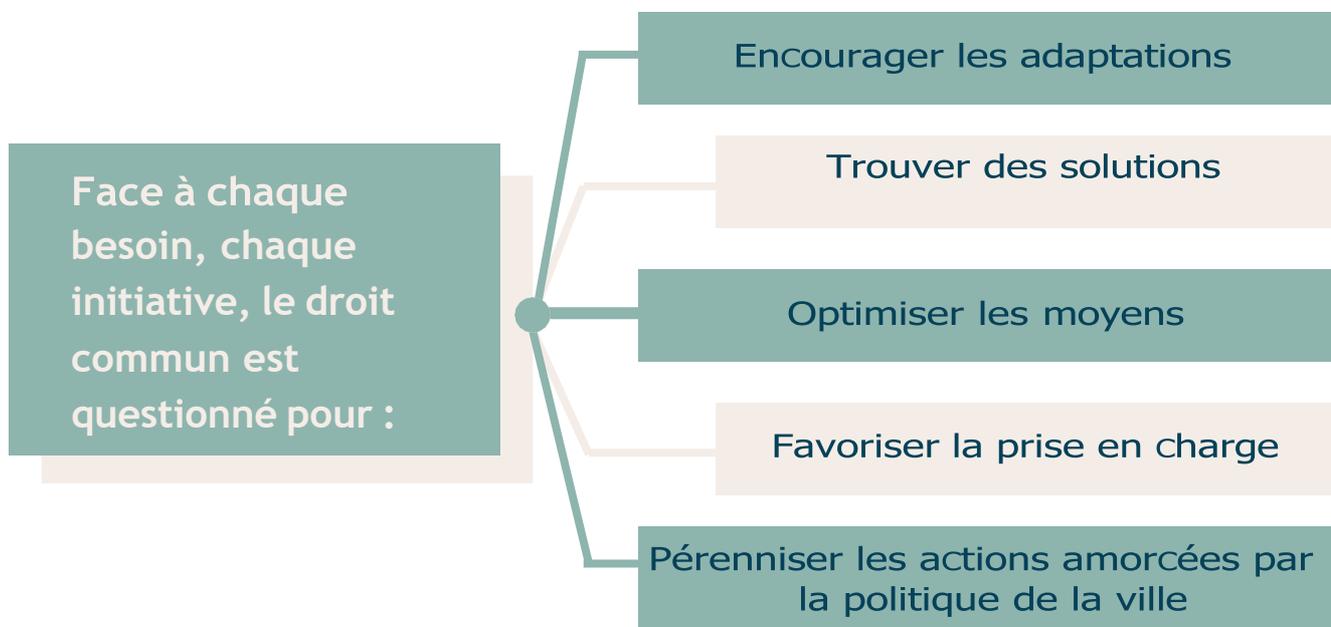
DES DISPOSITIFS FAVORISANT L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

- 4 Conventions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- 18 déambulations urbaines sur l'ensemble des quartiers en 2023
- 1 convention Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés : Nice Centre
- 1 convention partenariale Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : L'Ariane, Les Moulins et les Liserons.
- 1 convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)



- Plus de 300 M€ investis
- Réhabilitation de 1086 logements
- Création de 274 logements
- 185 000m² d'espaces publics requalifiés
- 9 nouveaux équipements publics

Unis dans l'action, le droit commun au service du contrat de ville



*annexe 2 : tableau " la mobilisation des moyens du droit commun "

Réactivité constante, adaptation assurée

Le suivi



Le suivi-évaluation du contrat de ville fera l'objet d'un comité stratégique métropolitain annuel permettant en temps réel et selon les avancées d'y apporter des ajustements si nécessaire. Cette réunion permettra également la coordination des actions des différents partenaires.

Les indicateurs



Des indicateurs de suivis précis et limités seront établis correspondant à une réalité opérationnelle visible pour les habitants (nombre d'habitants bénéficiaires des actions du Contrat de Ville, sexe, tranche d'âge, financement total, financement par habitant.....).

L'actualisation



Le contrat de ville " Engagements quartiers 2030" fera l'objet d'une actualisation en 2027. Cette actualisation permettra d'ajuster si nécessaire les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.



Les copilotes du contrat de ville réaliseront le bilan à mi-parcours, ainsi que la rédaction du rapport final d'évaluation au terme du contrat en 2030

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

Acte n°
006-20

Préfecture
de la Vendée
Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable
20240311-62541-DE



ID : 006-210601498-20241017-DEL28_CONTRATVI-DE



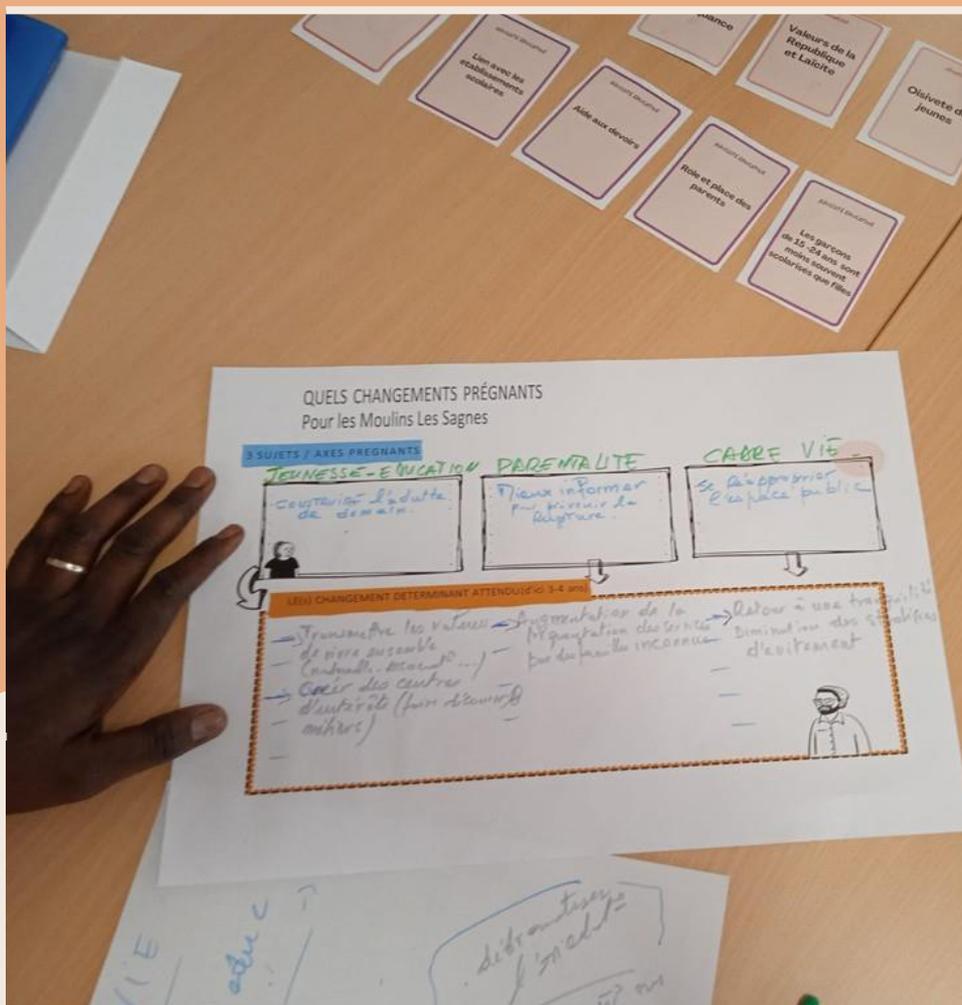
Projet Correspondance Vence Ariane Carros

LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

La politique de la ville constitue un rouage essentiel des politiques publiques visant à promouvoir la cohésion sociale et territoriale. Au cœur de cette démarche se trouvent plusieurs enjeux majeurs, parmi lesquels la réussite éducative, la prévention de la délinquance, la médiation sociale, l'accès aux droits, l'amélioration du cadre de vie, ainsi que le développement économique et l'emploi.

Ces axes d'intervention s'articulent autour d'une vision globale et transversale d'accompagnement des habitants des quartiers, visant à répondre aux défis spécifiques rencontrés par les quartiers prioritaires, et à favoriser l'inclusion sociale et l'épanouissement des habitants.

A l'échelle du Contrat de ville de la Métropole Nice Côte d'Azur il s'agit de relever 3 défis clés pour les 10 quartiers.

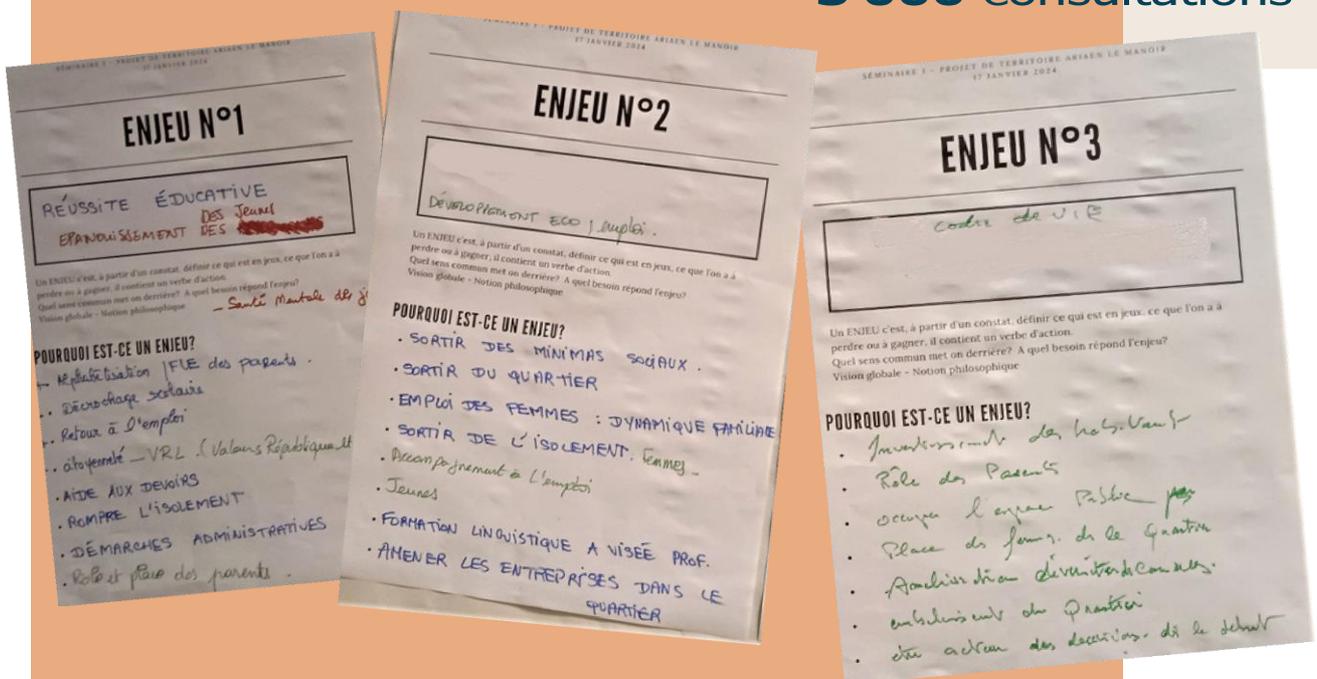


Pour répondre à la vision « engagements quartiers 2030 » préconisée au niveau national sur l'ensemble des quartiers prioritaires, plusieurs formes de concertations partenariales et citoyennes ont été déployées et ont permis d'établir 3 orientations thématiques principales et 4 orientations transversales à l'échelle de la Métropole Nice Côte d'Azur, garantissant ainsi la cohérence de l'action globale de la politique de la ville.

Ainsi, les enjeux définis répondent aux spécificités territoriales, aux problématiques locales et aux ressources identifiées par les acteurs du territoire.

Enfin, chaque action programmée sur chaque quartier prioritaire de la politique de la ville devra s'inscrire dans les objectifs opérationnels et dans la coordination métropolitaine thématique autant que dans les enjeux propres à chaque quartier.

3 000 consultations



Recueils consultations habitants

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

00030195-20240311-62541-DE

ID : 006-210601498-20241017-DEL28_CONTRATVI-DE

Acte e
006-20

PREFECTURE

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

00030195-20240311-62541-DE

ID : 006-210601498-20241017-DEL28_CONTRATVI-DE



Boite à idées citoyenne

1 CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

La jeunesse est au cœur des préoccupations sociales contemporaines. Cette mission ambitieuse englobe plusieurs dimensions essentielles : accompagner la réussite scolaire, promouvoir une parentalité épanouie, prévenir la délinquance et les conduites à risque, favoriser l'accès aux activités culturelles et sportives, encourager l'engagement à la vie citoyenne et lutter contre toutes formes de radicalité notamment en développant l'esprit critique. Ces objectifs interconnectés représentent les fondements d'une société inclusive et équitable, où chaque individu, indépendamment de son origine ou de son environnement, peut s'épanouir et contribuer positivement à la collectivité. Notre objectif est de reconnaître et de soutenir à la fois les efforts collectifs et les initiatives individuelles dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse, afin de créer un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement de chacun

CHIFFRES CLÉS

24%
des jeunes des QPV métropolitains ont moins de 15 ans

38%
des habitants des QPV ont moins de 25 ans

44,8%
de familles monoparentale

43%
de taux de pauvreté

Conforter la Réussite Scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

Lutter contre le décrochage scolaire : coordonner et articuler les différents dispositifs existants (PRE, CLAS, Aide aux devoirs...).

Améliorer les parcours d'orientation et de formation, encourager l'accès à l'enseignement supérieur : diversifier les moyens de communication pour mieux informer et orienter vers les différentes voies possibles (réseaux sociaux, forums, stages, portes ouvertes etc...).

Favoriser le bien être dans l'environnement scolaire : renforcer le lien entre les élèves et leur établissement, développer des actions positives et inclusives (mentorat, journées d'accueil, médiation etc...) et encourager la transition écologique dans les écoles.

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

Valoriser les compétences parentales, en prenant en compte la diversité des familles : Impulser des ateliers éducatifs et des groupes de soutien à la parentalité sur différentes thématiques comme la santé, la santé sexuelle, les écrans, etc..., et consolider les actions existantes comme les cafés des parents.

Favoriser le dialogue familial et l'implication des parents dès le plus jeune âge : développer les activités parent-enfant, former à la communication bienveillante et encourager le lien avec les établissements scolaires et les structures jeunesse.

Promouvoir des environnements de qualité pour le développement des enfants : améliorer l'accessibilité aux services de garde d'enfants et aux structures ressources pour les familles, sensibiliser parents et enfants à la santé environnementale.

Accompagner les parents au numérique : développer des actions pour sensibiliser aux bons usages et prévenir les risques.

Promouvoir le bien-être des jeunes par la prévention de la délinquance et la sensibilisation aux conduites à risques

Restaurer le lien Police-Jeunes : promouvoir des actions communes entre la Police et les jeunes (chantier-jeune, journée porte ouverte...).

Prévenir l'oisiveté chez les jeunes : consolider des actions d'occupation de l'espace public et développer " l'aller vers ".

Favoriser la responsabilisation individuelle et collective : sensibiliser les jeunes à la lutte contre les incivilités et développer les compétences psycho-sociales et citoyennes (actions propreté, médiation, etc...).

Sensibiliser et accompagner la jeunesse en prévention santé : articuler avec le droit commun et former les acteurs jeunesse à la prévention des risques.

Ouvrir les champs des possibles pour tous les âges et dépasser toutes les frontières

Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs : promouvoir les actions existantes et en expérimenter de nouvelles, stimuler la mobilité sous toutes ses formes.

Lutter contre l'illectronisme : faciliter l'accès aux dispositifs numériques en encourageant le recyclage et la redistribution d'équipement informatique et en développant les formations aux compétences numériques.

Encourager la participation et l'engagement des jeunes à la vie citoyenne : créer des espaces d'échanges et de participation (conseil de jeunes), inciter les jeunes à s'impliquer dans des projets collectifs locaux et favoriser la connaissance des valeurs républicaines.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

00030195-20240311-62541-DE

ID : 006-210601498-20241017-DEL28_CONTRATVI-DE

Acte exécutoire au 20 mars 2024
006-20



Espaces publics

CADRE DE VIE

2 UN CADRE DE VIE HARMONIEUX, OÙ CHACUN S'ÉPANOUIT PLEINEMENT

Les objectifs opérationnels devront intégrer les problèmes sociaux et les préoccupations des habitants afin de favoriser une transition active et citoyenne. Certains quartiers de la Métropole connaissent un déficit d'espaces collectifs de sociabilité, et une insécurité du quotidien. La promotion de temps et d'espaces conviviaux et agréables pour garantir l'égalité d'accès et d'usage de l'espace public sécurisé par toutes et tous est un enjeu crucial. La mobilité des habitants et habitantes et la connexion entre les QPV et le reste de la métropole doivent être pensées en lien avec les mobilités actives. Cet enjeu doit être relié à la place des véhicules sur l'espace public (voitures ventouses, garages à ciel ouvert), à la propreté urbaine ou encore aux encombrants. L'accent sera mis sur l'amélioration du cadre de vie, la tranquillité publique, et le développement d'un environnement urbain sécurisé et convivial en collaborant étroitement avec les bailleurs sociaux. Les quartiers en renouvellement urbain bénéficient des effets de la contractualisation avec l'ANRU et ses cofinanceurs en terme d'amélioration du cadre de vie: réhabilitation des logements, démolitions de certains logements et création d'une offre nouvelle diversifiée, création d'équipements, requalification et traitement des espaces publics...

70%

d'habitants de QPV indiquent avoir été rontés à des températures trop élevées pendant l'été

61%

des résidences principales sont des logements sociaux

4

Projets de Renouvellement Urbain
300 millions investis

CADRE DE VIE

Apaiser le quotidien des habitants

Assurer la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble :

intensifier une présence de proximité par l'implantation de structures propices à la mise en œuvre de programmes de médiation, de dispositifs de prévention diversifiés et d'actions de sensibilisation aux incivilités.

Diminuer le non-recours aux droits : soutenir les structures d'accès aux droits, améliorer la coordination avec le droit commun et mieux communiquer sur l'existant.

Soutenir le rôle de la GUSP pour maintenir un environnement qualitatif avec une dynamique partenariale autour du cadre de vie : démarches conjointes entre services de proximité, bailleurs, habitants et acteurs locaux.

Espaces publics multigénérationnels pour tous

Inclure les habitants et leur offrir l'opportunité de réinvestir les espaces publics : concevoir des espaces de sociabilité et d'échange.

Garantir l'égalité d'accès et d'usage de l'espace public, réduire l'isolement et augmenter l'autonomie sociale : promouvoir des animations et événements inclusifs et partagés, favoriser les espaces d'interaction sociale et impulser les actions " d'aller-vers ".

Sécuriser les espaces communs et les rendre accessibles pour tous : notamment par des actions de sensibilisation à la sécurité routière (cheminements piéton, vélos, trottinettes...) et la présence de médiateurs.

CADRE DE VIE

Initiatives associatives et citoyennes

Promotion de la participation démocratique et de l'engagement citoyen : veiller à ce que tous les citoyens aient un accès égal aux opportunités de participation à la vie politique et sociale et les associer aux prises de décisions concernant leur quartier.

Développement de solutions innovantes pour répondre aux besoins locaux : accompagner et valoriser les initiatives citoyennes à l'instar de jardins partagés, recycleries...

Création d'un dialogue constructif entre les acteurs du quartier : soutenir les démarches territoriales de mobilisation des habitants, ateliers de concertations, déambulations.

Ecologie urbaine et citoyenne

Accès à une alimentation saine afin d'améliorer la santé et le bien-être des habitants : développer l'agriculture urbaine, organiser des séances d'éducation nutritionnelle dans les quartiers.

Soutenir les actions liées à la protection de la nature : sensibilisation à la préservation des écosystèmes par la mise en place de projets innovants et intégrés.

Informier et former les acteurs et les habitants sur la transition écologique en intégrant de manière transversale la thématique environnementale dans divers domaines : établir des partenariats avec des organisations spécialisées, échanger sur les bonnes pratiques, organiser des conférences... .

Accompagner les mobilités actives et propres : soutenir l'apprentissage de la mobilité à vélo pour des personnes précaires, rendre les habitants réceptifs aux avantages des mobilités douces.

VIENS REJOINDRE MA BOITE

centre social **LA RUCHE**
3 rue Trachel
Nice

**Table ronde
Aide à la personne**

25 MARS DE 8H30 À 12H00

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR Mission Locale Nice Côte d'Azur pôle emploi **NQT** Les entreprises pour la Cité **apec**

Action insertion professionnelle

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3

CONTINUER À « FAIRE PLUS »

48%

Part de la population dans les quartiers prioritaires de la MNCA sans diplôme
27% à l'échelle MNCA

19 %

D'emplois précaires (CDD, interim...)
12 % à l'échelle MNCA
Données disponibles, INSEE 2018

39 %

Taux d'emploi des femmes dans les secteurs politique de la ville
61 % à l'échelle Métropole

jusqu'à ...

84 %

Part des auto-entrepreneurs dans la création d'entreprises
64% MNCA
Données sirene 2020

Malgré une dynamique positive du marché du travail ces dernières années, l'insertion professionnelle et le développement économique restent un enjeu majeur de la politique de la ville. Les indicateurs en matière de scolarisation, de qualification et d'insertion durable dans l'emploi dans les quartiers exigent de continuer à « faire plus » pour les habitants qui restent sans emploi. En effet, les personnes les plus éloignées de l'emploi cumulent les difficultés. La politique de la ville doit poursuivre ses actions en faveur de l'égalité des chances, et cela conformément aux orientations nationales en matière d'accompagnement à l'emploi et à l'entrepreneuriat.

Indice du chômage dans les quartiers 2.7 fois supérieur à la moyenne nationale

Observatoire national de la politique de la ville, 2018

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

Capter les publics très éloignés de l'emploi : diversification des formats de mobilisation des publics (appui sur les centres sociaux, les acteurs culturels, sportifs et associatifs, lieux de vie, écoles, jardins publics), communication des dispositifs " d'aller-vers " (permanences de proximité, actions « hors les murs »).

Renforcer les liens entre les associations de quartier et le « réseau pour l'emploi » : consolidation des procédures d'orientations et de suivis des parcours, partages de pratiques entre professionnels (médiateurs, travailleurs sociaux, conseillers France Travail, Mission locale, PLIE, Cap emploi).

Continuer le développement d'actions de levée des freins à l'emploi (linguistiques, numériques, psycho-sociaux, mobilités, modes de garde) **et mieux mobiliser les dispositifs existants pour lutter contre le non-recours et mutualiser les moyens.**

Accorder une attention particulière aux publics seniors, aux familles monoparentales, aux jeunes : adaptation des modes de repérage et d'accompagnement

Garantir l'accès à la formation et travailler sur les stéréotypes des métiers : construction de modules préparatoires, travail sur l'attractivité des métiers pour convaincre les publics à se former, promotion de l'apprentissage (appui sur le Centre de Formation des Apprentis métropolitain). Amplification des actions pour féminiser les métiers dits « masculins ».

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants des quartiers

Soutenir l'engagement des entreprises dans les quartiers grâce aux leviers du Service Insertion Professionnelle métropolitain : poursuite du développement des clauses d'insertion professionnelle dans les marchés publics et les projets privés du territoire et mise en œuvre des clauses d'actions sociales en amont de l'emploi afin de créer des synergies entre les acteurs du territoire autour d'actions communes. Appui sur le label Empl'itude pour renforcer l'action des entreprises du territoire au sein des quartiers prioritaires.

Susciter l'intérêt des publics à tous les âges : accompagnement dans la recherche de stage des troisièmes, découverte métiers, témoignages de parcours inspirants, mentorat, immersions en centres de formation et entreprises engagées, renforcement du lien entre les établissements scolaires et les entreprises.

Favoriser la rencontre employés/employeurs en proximité : diversification des formats de mobilisation des entreprises et centres de formations (rencontres informelles autour d'une activité sportive/culturelle, actions de pré-recrutement, forums de l'emploi et de la formation). Mobilisation du droit commun dans le cadre des nouvelles orientations nationales « Les entreprises s'engagent ».

Lutter contre les discriminations dans l'accès aux stages, à l'embauche, aux prêts bancaires : travail sur les préjugés, mobilisation des outils nationaux (politique de testing, « baromètre » des discriminations).

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Favoriser la dynamique économique des quartiers

Engager les acteurs de la « création d'entreprises » au cœur des quartiers pour repérer et accompagner les habitants à l'entrepreneuriat : appui de la Banque Publique d'Investissement pour la mobilisation des moyens dans le cadre du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », travail en réseau pour faire connaître les dispositifs (avec les structures de proximité dans les quartiers).

Conforter les actions à destination du public féminin confronté à des stéréotypes de genre : marrainage, ateliers de reprise de confiance en soi et d'auto-défense verbale.

Dédier un accompagnement spécifique aux auto-entrepreneurs pour lutter contre la précarité : module adapté aux problématiques rencontrées, sensibilisation des acteurs de l'insertion professionnelle.

Impulser et développer un projet d'Economie Sociale et Solidaire : tiers-lieu alimentaire à vocation d'insertion professionnelle, de sensibilisation à l'alimentation saine et de cohésion sociale (restaurant d'application, implantation d'entreprises, halte-garderie).

Favoriser la diversification de l'offre commerciale des quartiers : mobilisation des services de droit commun des communes et de la Métropole, développement des partenariats avec les chambres consulaires (CCI, CMA), travail sur l'attractivité des commerces existants.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

00030195-20240311-62541-DE

ID : 006-210601498-20241017-DEL28_CONTRATVI-DE

Acte e
006-20

PREFECTURE

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

00030195-20240311-62541-DE

ID : 006-210601498-20241017-DEL28_CONTRATVI-DE



Forum emploi - Nice L'Ariane

DES THÉMATIQUES COMMUNES ET UNIVERSELLES

Santé : réduction des inégalités sociales et territoriales en santé et territorialisation des objectifs de santé publique dans les quartiers

- Garantir l'accès aux droits et favoriser l'accès aux soins.
- Favoriser l'adoption des bons comportements en santé à tous les âges de la vie.
- Agir pour un environnement favorable à la santé.

1 Atelier santé ville dédiée aux Quartiers prioritaires de Nice

1 Contrat local de santé, volet santé du contrat de ville pour la ville de Nice

Prévention et lutte contre la délinquance juvénile : la Métropole Nice Côte d'Azur, les services de l'État et les communes mettent en œuvre différentes actions qui visent à renforcer la présence humaine sur les territoires :

29 Éducateurs spécialisés sur les territoires QPV.

2000 Jeunes par an accompagnés.

300 Actions collectives par an.

1 Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) par commune du contrat de ville Métropolitain **dont la compétence est communale.**

20 Médiateurs dont la plupart interviennent sur des horaires décalés.

Aussi dans le cadre de cette nouvelle contractualisation, il est important de :

- Conforter la présence humaine d'acteurs de prévention sur le terrain.
- Innover en termes d'outils de prévention des risques d'entrée des jeunes dans les réseaux de trafics

DES THÉMATIQUES COMMUNES ET UNIVERSELLES

Egalité Femmes-Hommes- Lutte contre les discriminations :

Instaurer une société juste et équitable où chaque individu, indépendamment de son genre ou de ses caractéristiques, a les mêmes droits, opportunités et accès aux ressources.

- ♦ **Encourager une culture de l'égalité** : Sensibiliser à l'égalité dès le plus jeune âge, contribuer au développement d'une culture commune de l'égalité, soutenir l'animation du territoire en matière d'égalité.
- ♦ **Lutter contre toutes formes de discriminations avec pour objectifs** : Informer sur les mécanismes discriminatoires, lutter contre les violences sexistes et sexuelles, valoriser et soutenir le vivre ensemble.

Transition écologique : S'adapter à un mode de vie durable, en réduisant l'empreinte environnementale et en préservant les écosystèmes pour les générations futures.

La Métropole Nice Côte d'Azur s'engage ainsi dans les domaines suivants :

- ♦ Sensibiliser les habitants.
- ♦ Rationaliser les déplacements et favoriser la mobilité douce.
- ♦ Mise en place d'actions en lien avec l'économie énergétique.
- ♦ Insérer des clauses environnementales en matière de commande publique.

Laïcité et valeurs de la République : au travers du contrat d'engagement républicain les acteurs de la politique de la ville se mobilisent pour faire vivre les valeurs de citoyenneté.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 006-210601498-20241017-DEL28_CONTRATVI-DE

Acte e
006-20

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 006-210601498-20241017-DEL28_CONTRATVI-DE

Berger
Levrault



Sortie kayak- seniors

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX SÉNIORS

Dans le cadre du futur contrat de ville, une attention particulière sera accordée aux besoins et aux aspirations des citoyens seniors. En reconnaissant leur contribution significative à la communauté et en anticipant les défis spécifiques auxquels ils peuvent être confrontés, le contrat de ville s'engage à garantir leur bien-être et leur qualité de vie.

Des initiatives visant à promouvoir l'inclusion sociale, à renforcer les réseaux de soutien, à améliorer l'accessibilité des infrastructures et des services, ainsi qu'à favoriser la participation active des seniors à la vie locale seront priorisées, notamment par des évènements intergénérationnels.

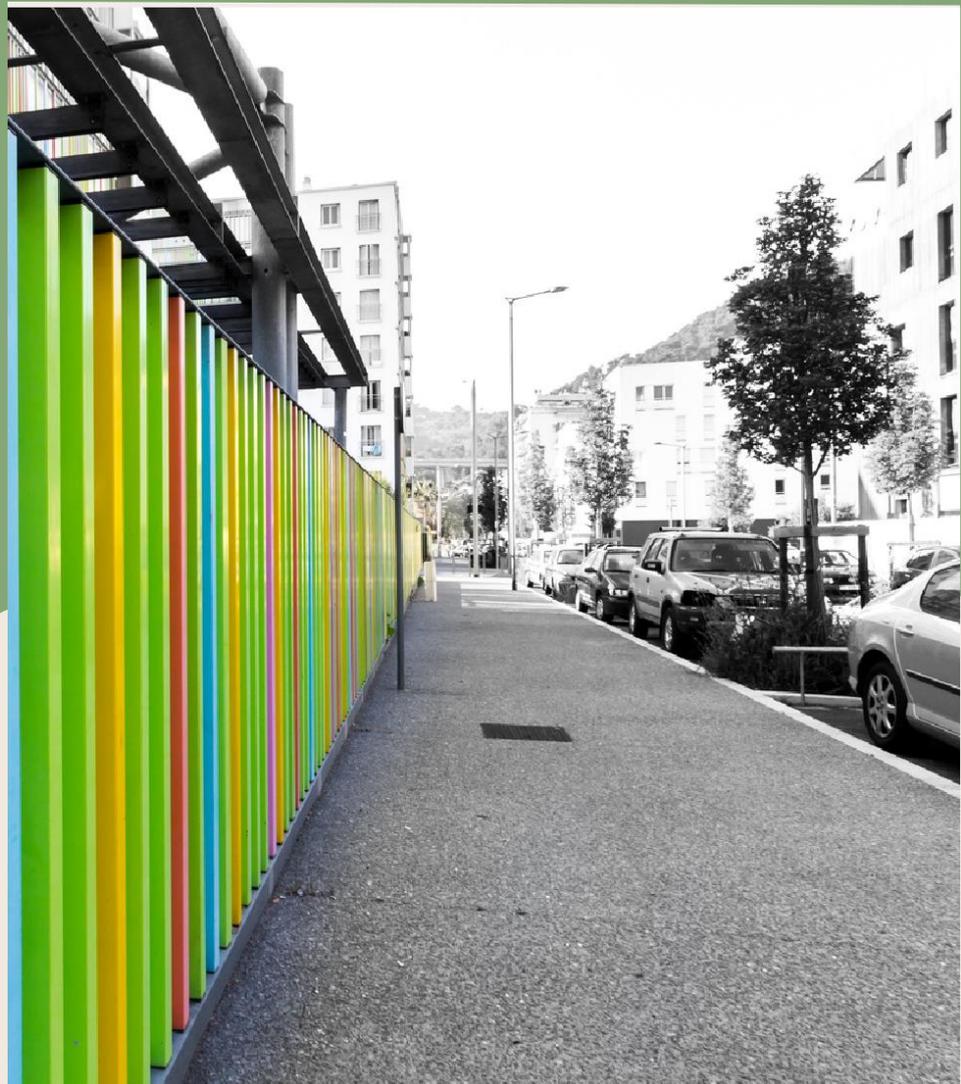


LES QUARTIERS DU CONTRAT DE VILLE

Avec ses 10 quartiers prioritaires repartis sur 7 communes, la Métropole Nice Côte d'Azur présente des spécificités territoriales.

Alors que certains quartiers sont essentiellement composés de logements sociaux (95%), d'autres n'en comptent que très peu (11%). Cette disparité souligne souvent des questions importantes liées à l'équité sociale, à l'accès au logement, aux politiques urbaines.

De même le profil socio-démographique d'un quartier à l'autre peut être différent et doit être examiné au regard de son histoire, sa situation géographique, sa dynamique urbaine, qui nécessite la mise en œuvre d'un projet local adapté. Dans cette perspective des projets de quartier stratégiques et opérationnels seront annexés au présent contrat.



Vence CENTRE



2 000

Habitants



1 260€

Revenu médian



Les informations
seront transmises
ultérieurement.

Bailleurs sociaux

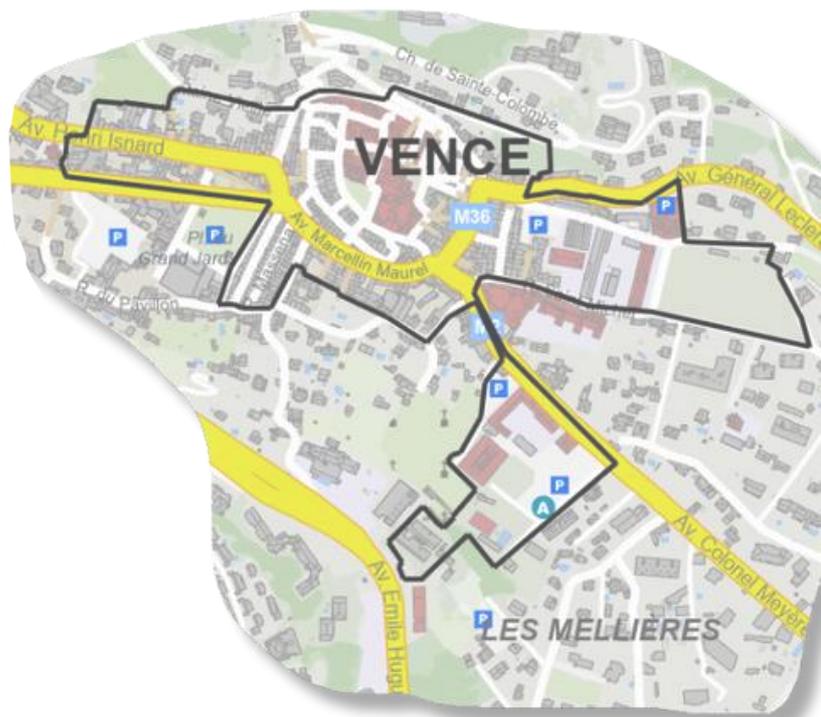


Conseil citoyen

À VENCE, le territoire prioritaire se situe majoritairement au cœur de la Cité Historique, auquel s'ajoutent deux zones où sont implantés des équipements scolaires, sportifs et culturels, accessibles à pied.

Caractérisé par une forte densité urbaine, le Centre Ancien, très touristique, offre de nombreux espaces de convivialité et est bien doté en services et en commerces.

Cependant son accessibilité piétonne est parfois difficile pour les séniors et les personnes à mobilité réduite et son habitat, très ancien est composé de petits logements souvent dégradés, souffre d'un déficit d'entretien. Les habitants bénéficient d'un important environnement patrimonial et artistique, ainsi que d'un tissu associatif très impliqué.



Carros CENTRE



Habitants



Revenu médian



Bailleurs sociaux



Conseil citoyen

À Carros, le territoire prioritaire Centre Carros constitue le cœur de la Ville Nouvelle à l'architecture de type « grands ensembles des années 70 ». Au début des années 2000, le parc H.L.M. bénéficie d'une rénovation urbaine. Essentiellement constitué de logements sociaux, le quartier manque d'un point de centralité et alors, qu'il semble intégré au reste de la ville, il est dans les faits, replié sur lui-même avec peu de diversité fonctionnelle et une faible attractivité.

Pour autant c'est un quartier où l'on se sent bien. Le cadre de vie y est agréable et les services de proximité sont au rendez-vous : mairie, centre social, alimentation, acteurs sociaux, établissements scolaires et ce malgré le manque de point de centralité. Ces équipements répondent à la dégradation croissante des situations sociales et la hausse significative du nombre de personnes en souffrance psychique avec impact sur la réussite scolaire et/ou l'inclusion sociale.



Drap

LA CONDAMINE



Habitants



Revenu médian



Bailleur social



Conseil citoyen

Sur les rives du Paillon, entouré de verdure, le cadre de vie agréable et préservé d'un quartier périphérique en milieu semi rural.

Un parc de logements «original», qui se caractérise de par une importante proportion de propriété privée et une taille moyenne des logements sociaux. Le quartier connaît une stabilité des ménages. Une part importante des familles aux difficultés socioéconomiques qui y réside, les prestations sociales, sont une importante composante du revenu de la population des familles monoparentales. Ce quartier prioritaire de la ville, est caractérisé par une forte part d'enfants de moins de 15 ans et par une plus faible représentation des plus de 60 ans. Une dynamique de création d'entreprises axée sur l'auto-entrepreneuriat génère une précarité de l'emploi.



Saint-André-de-la-Roche

LE CHÂTEAU



Habitants



Les informations seront transmises ultérieurement.

Revenu médian

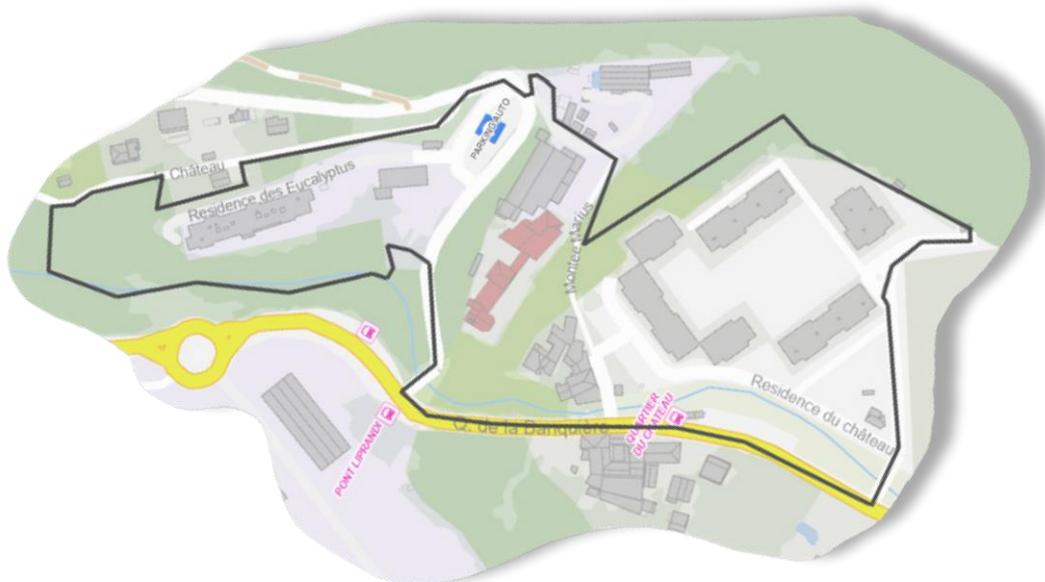


Bailleur social



Conseil citoyen

Petit quartier au nord de la commune de Saint André de la Roche le Château regroupe 3 résidences distinctes : les résidences du Château sont gérées par CDC Habitat, un foyer ADOMA et une communauté EMMAUS. En tant que quartier entrant dans la géographie prioritaire en 2024, un diagnostic territorial et un plan d'action spécifique seront établis en 2024.



Nice CENTRE



Habitants



Revenu médian



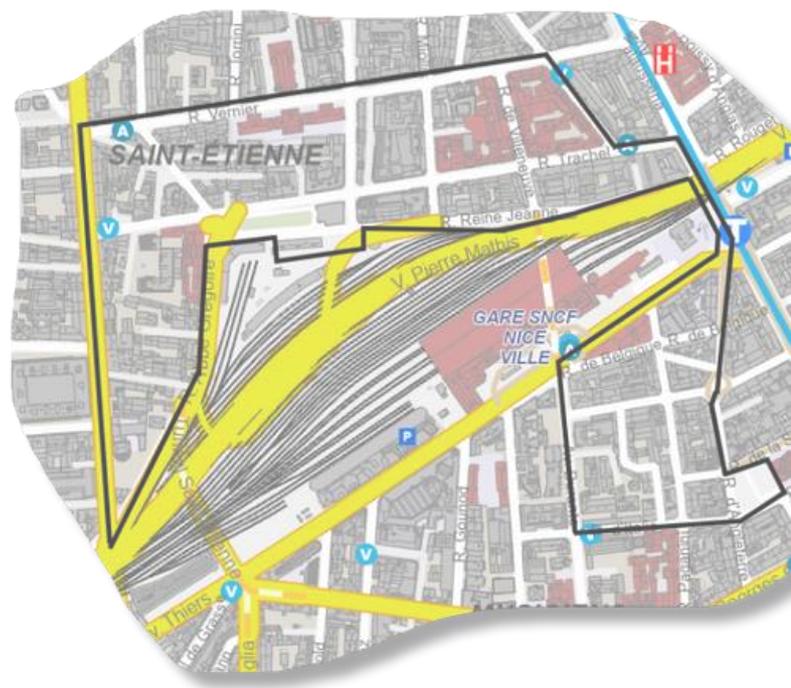
Bailleurs sociaux



Conseil citoyen

Quartier délimité, en cœur de ville, au sud et au nord de la gare centrale au sein d'un périmètre en rénovation urbaine conventionné au titre d'un programme National de Requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) jusqu'en juin 2025, il s'articule autour de polarités dynamiques en matière économique, commerciale, touristique et de transports structurants (gares, tramway).

Caractérisé par une forte densité urbaine et de nombreuses poches de grande précarité, le quartier concentre des espaces publics dévalorisés avec un déficit d'espaces collectifs de sociabilité et un bâti essentiellement privé fortement déqualifié par les coupures urbaines. Malgré la présence de nombreux services publics, peu sont adaptés aux problématiques complexes d'une population hétérogène et précarisée. Plusieurs secteurs sont séparés par des frontières physiques très marquées ; la gare Thiers et la voie ferrée, la voie rapide et l'avenue Jean Médecin. L'enjeu de la tranquillité publique et du mieux vivre ensemble reste une question majeure sur ce quartier.



Nice

LAS PLANAS - LE ROURET



Habitants



Les informations seront transmises ultérieurement.

Revenu médian

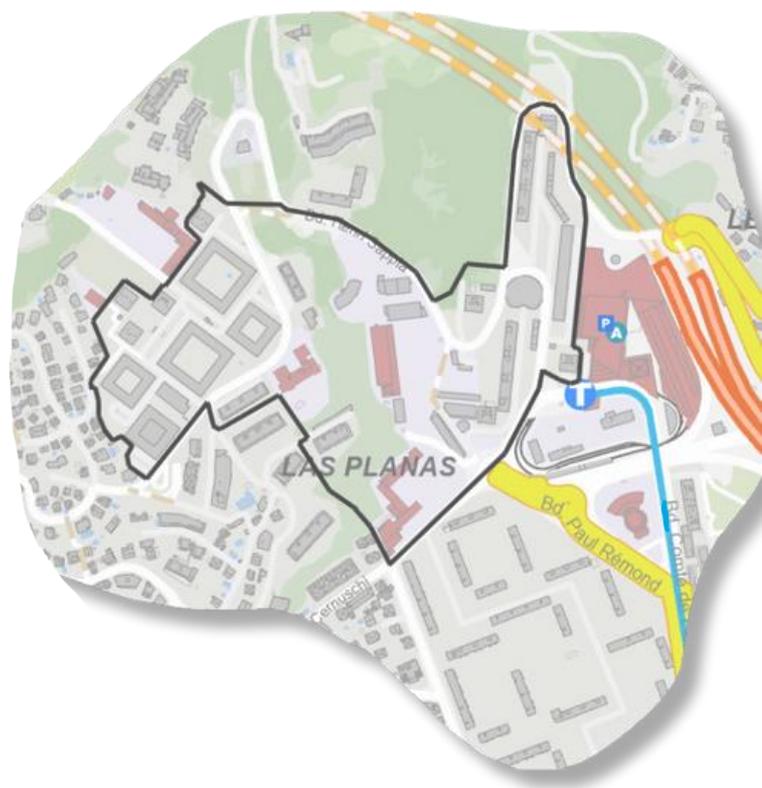


Bailleur social



Conseil citoyen

Parmi les plus petits quartiers de la géographie prioritaire métropolitaine, Las Planas a été élargi en 2024 au quartier du Rouret. Ces deux territoires géographiquement contigus situés au nord de la ville, se différencient tout particulièrement par la typologie de leur habitat. Si Las Planas est composé principalement de logements locatifs sociaux du bailleur social Côte d'Azur Habitat et profite d'un cadre naturel apaisant, le Rouret est un quartier très minéral constitué de plusieurs barres d'immeubles en copropriété. Les spécificités des deux territoires apparaîtront, toutefois, plus précisément lors d'un diagnostic sur le territoire entrant du Rouret à mener courant 2024.



Nice

LES SAGNES



Habitants



Revenu médian

Les informations seront transmises ultérieurement.



Bailleur social



Conseil citoyen

Le quartier Les Sagnes constitue une entrée de ville et se situe à la sortie d'une voie rapide, entre le boulevard Paul Montel et la route de Grenoble. Cette proximité avec le centre d'affaires du Grand Arénas, l'aéroport Nice Côte d'Azur, la gare SNCF/Routière ainsi que les lignes 2 et 3 de tramway est un atout pour la mobilité et l'emploi de ces habitants. Malgré ce constat le quartier est vieillissant, un programme de rénovation, mené par le bailleur Côte d'Azur Habitat est prévu pour 2025 sur les trois immeubles locatifs sociaux du quartier.

La proximité avec le quartier des Moulins, permet aux habitants des Sagnes de bénéficier de commerces et services de proximité ainsi que de l'offre d'actions socio-culturelles du quartier.



Nice PAILLON



Habitants



Revenu médian



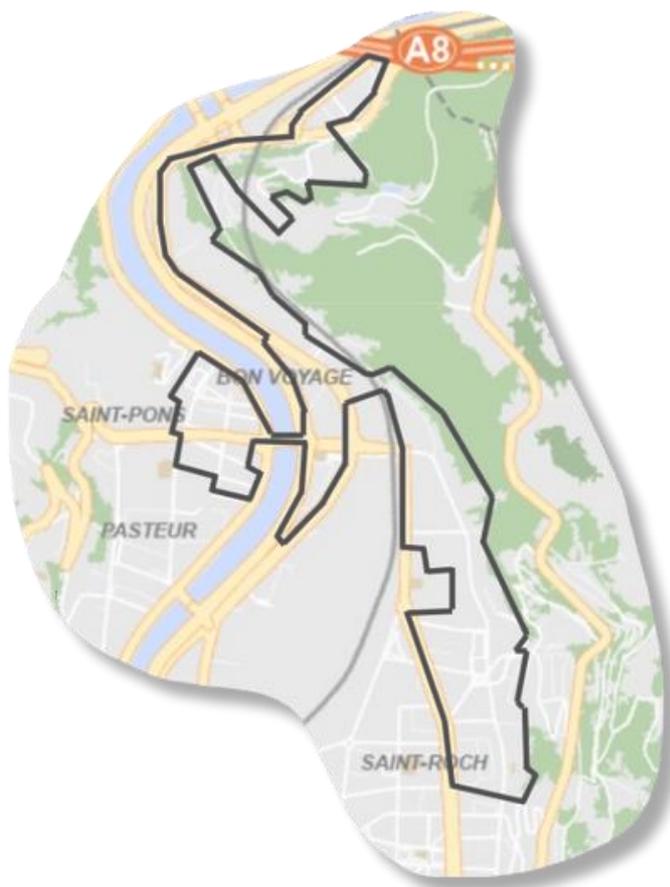
Bailleurs sociaux



Conseil citoyen

Le territoire de Nice Paillon, avec sa diversité et ses enjeux sociaux, occupe une place importante dans le paysage urbain de la Métropole Nice Côte d’Azur. Composé de quartiers distincts tels que Bon Voyage, Saint-Charles-Roquebillière, Pasteur-Macarrario, et les Liserons, il est séparé par des frontières physiques très marquées : le fleuve Le Paillon, les collines et la voie rapide et la présence d’axes routiers à forte circulation. Il demeure toutefois bien desservi et relié au centre-ville grâce à sa desserte par le tramway.

Le quartier Nice Paillon ne se limite pas à ses frontières géographiques, mais offre un mélange complexe de dynamisme urbain, de diversité résidentielle et de défis sociaux à relever collectivement.



Nice / Saint-Laurent-du-Var

LES MOULINS – LE POINT DU JOUR



Habitants



Revenu médian



Bailleurs sociaux



Conseil citoyen

Quartier situé à cheval entre 2 communes Nice et Saint-Laurent-Du-Var (commune voisine qui se trouve de l'autre côté du var). Il est principalement composé de grands ensembles résidentiels sociaux. Le quartier comporte près de 6700 habitants sur une surface de 63 hectares construit entre 1965 et 1976. Le quartier fait l'objet de projets urbains depuis 2009 pour Les Moulins et depuis 2019 pour Le Point du Jour.



Nice / Saint-Laurent-du-Var

ZOOM LES MOULINS



Habitants



Revenu médian



Bailleurs sociaux



Conseil citoyen

Le quartier des Moulins est au cœur d'une zone très attractive, entourée par deux grands secteurs en développement : le Grand Arénas et Nice Méridia, bordé par l'aéroport Nice Côte d'Azur et le Centre administratif (Préfecture des Alpes Maritimes et Conseil Départemental). Ce secteur possède de nombreux moyens d'accès, tramway, gare routière/SNCF, autoroutes et voie rapide, facilitant la mobilité de chacun et favorisant l'accès à l'emploi. Le quartier est en pleine rénovation urbaine, donnant l'accès à la propriété aux ménages les plus modestes encourageant ainsi la mixité sociale. Même s'il bénéficie de nombreux équipements institutionnels, un manque de commerces de proximité se fait sentir. La tranquillité publique reste l'enjeu majeur dans ce quartier où la lutte contre les trafics est une priorité des forces publiques. Promouvoir, encourager la citoyenneté et les valeurs de la République restent les priorités essentielles pour restaurer le « mieux vivre ensemble ».



Nice / Saint-Laurent du Var

ZOOM LE POINT DU JOUR



Habitants



Revenu médian

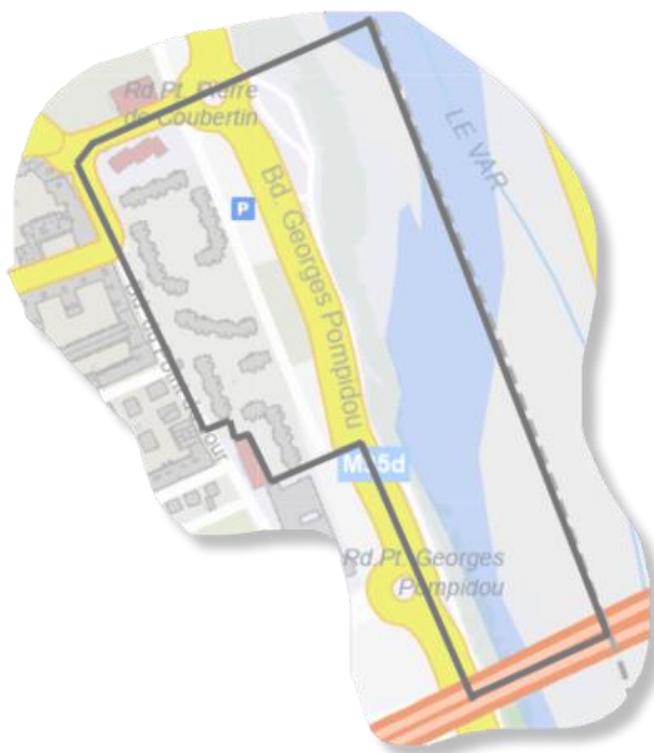


Bailleur social



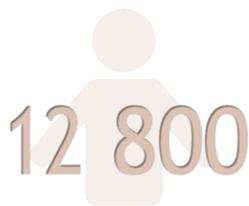
Conseil citoyen

Dans le cadre de la précédente refonte de la géographie prioritaire, un nouveau périmètre avait été défini, composé de deux zones antérieures d'intervention - Les Moulins et le Point du Jour -, réunies en un seul territoire prioritaire. La Résidence H.L.M Point du Jour est située à Saint-Laurent-du-Var entre la Route Départementale 95 et le Var. Elle est proche du Centre Ville et du Vieux Village et occupe une position centrale dans la Métropole Nice Côte d'Azur, donnant accès aux Moyen et Haut Pays. Malgré son implantation géographique idéale, cet ensemble vieillissant n'offrait plus à ses résidents un habitat répondant à leurs besoins en terme qualitatif. Un projet urbain est en cours et une MOUS relogement est active. L'ensemble des habitants est en cours de relogement. Le futur quartier "Portes de France" apportera une grande mixité en matière de logement notamment.



Nice / Saint-André-de-la-Roche / La Trinité

ARIANE - LE MANOIR - GARES



Habitants



Revenu médian



Bailleurs sociaux



Conseil citoyen

Deuxième plus grand quartier du territoire métropolitain, le quartier de l’Ariane - Le Manoir - Gares s’étend sur trois communes Nice, Saint André de la Roche et La Trinité.

Le quartier est jeune, 43% de la population a moins de 25 ans, avec une surreprésentation des moins de 15 ans, 29% de la population par rapport au territoire métropolitain.

Enclavé géographiquement ce quartier cumule des difficultés sociales et économiques qui fait que ce quartier présente un des plus faibles revenus médians du territoire et un taux de pauvreté de 46%.

Cependant la diversité et la qualité des équipements publics alliées à un nouveau programme de rénovation urbaine Ariane permet à ce quartier de rester attractif.



Nice / Saint-André-de-la-Roche / La Trinité

ZOOM ARIANE



Habitants



Revenu médian



Bailleurs sociaux



Conseil citoyen

le quartier de l'Ariane de la Ville de Nice est accolé à deux autres communes (Saint André de la Roche et La Trinité). La population du quartier est majoritairement jeune et cumule des difficultés sociales et économiques qui fait que ce quartier présente un des plus faibles revenus médians du territoire et un taux de pauvreté de 46%. La place des femmes dans le quartier questionne, en effet il y a une baisse significative du taux de scolarité des jeunes filles et également du taux d'emploi des femmes. Le projet de ligne 5 du tramway permettra d'améliorer la mobilité de la population et d'atténuer l'enclavement lié à la géographie du secteur.

Cependant la diversité et la qualité des équipements publics de qualité alliées à un nouveau programme de rénovation urbaine permet à ce quartier de rester attractif.



Nice / **Saint-André-de-la-Roche** / La Trinité

ZOOM LE MANOIR



Habitants



Revenu médian



Bailleur social



Conseil citoyen

Le Manoir est un ensemble de 3 résidences du bailleur social Logis Familial, accolé à la Ville de Nice et au quartier de l’Ariane.

Une rue sépare ces deux quartiers cependant une attache forte des habitants pour la commune de Saint-André-de-la-Roche est à noter. Les habitants de ce quartier bénéficient de toutes les actions et infrastructures proposées sur le quartier de l’Ariane



Nice / Saint-André-de-la-Roche / La Trinité

ZOOM GARES



Habitants



Les informations
seront transmises
ultérieurement.

Revenu médian



Bailleurs sociaux



Conseil citoyen

Située immédiatement en limite de la commune de Nice (Nord Est), la commune de la Trinité composée de 78 % d'espaces naturels, se caractérise par un territoire relativement étroit (1490 hectares) et hétéroclite. Elle est par son centre ville en interface permanente avec le quartier de l'Ariane, il y a une perméabilité constante des publics et des usages. L'évolution de sa population oscille entre l'accueil continu de jeunes retraités et une baisse de sa population jeune. Ainsi, le maintien des familles sur le territoire, son attractivité, à travers une accessibilité aux services publics existants et au logement sont de véritables enjeux. La monoparentalité connaît une progression qui nécessite l'accompagnement et le soutien des parents isolés, précaires, notamment autour de l'adolescence. Le décrochage scolaire élevé après 15 ans et la précarité des emplois des jeunes invitent à une veille sur l'installation d'une précarité profonde.



ANNEXES

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le
ID : 006-210601498-20241017-DEL28_CONTRATVI-DE

Acte exécutoire au 20 mars 2024

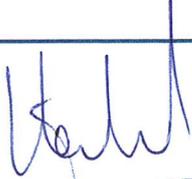


Annexe 1 : les signataires du contrat de ville

Annexe 2 : tableau "la mobilisation des moyens du droit commun"



LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

 <p>PRÉFET DES ALPES- MARITIMES <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Hugues MOUTOUH Préfet des Alpes-Maritimes</p>	
 <p>MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR</p>	<p>Christian ESTROSI Maire de Nice, Président de la Métropole Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</p>	
 <p>ALLOUATIONS FAMILIALES CAF des Alpes- Maritimes</p>	<p>Frédéric OLLIVIER Directeur de la CAF des Alpes-Maritimes</p>	



quartiers2030

La mobilisation des moyens de droit commun (liste non exhaustive)

Thématique	Institutions	Dispositifs
Jeunesse	Education nationale, SDJES	Vacances apprenantes
	Conseil départemental	Médiateurs scolaires/collèges
Réussite éducative	Education nationale, NEFE	J'apprends à rouler, j'apprends à nager
	CAF	CLAS, Jeunes Innov, Sac'à dos
Emploi	DDETS	SPIE/SPED
	France travail	PRIC, PIC
	Missions locales	
	PLIE	
Sport	Education nationale	ANS
		investissement structures sportives
Culture	DRAC	PEAC, EAC
Santé	ARS	
Habitat	DDTM	NPNRU
		Fonds verts
		CRTE
Accès aux droits	CAF	Centres sociaux, EVS
	DICE	France service
		Conseiller numérique

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

0030195-20240311-62541-DE

ID : 006-210601498-20241017-DEL28_CONTRATVI-DE

Acte exécutoire au 20 mars 2024
006-20



quartiers2030

